

PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

03 Les Echos Mardi 25 octobre 2022

Réforme des retraites : les fonctionnaires mément

SOCIAL

Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, a promis aux syndicats le maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois de salaire et la préservation des catégories actives.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

La réforme concoctée juste avant l'épidémie de Covid devait faire entrer les fonctionnaires dans le droit commun à la faveur de l'instauration d'un régime universel de retraite par points. Il n'est plus question de révolution pour les quelque 4,1 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux en activité.

Dans la foulée des concertations avec les partenaires sociaux lancées par le ministre du Travail Olivier Dussopt, qui pilote le dossier, le ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini a commencé à recevoir un à un les syndicats de

fonctionnaires et devrait achever ces consultations dans une dizaine de jours. A tous, il délivre le même message : on ne touchera pas aux paramètres du système de retraite de la fonction publique.

Le gouvernement n'a pas l'intention de remettre en cause le calcul de la retraite qui continuera de se fonder sur le salaire des six derniers mois d'activité. Il entend également préserver les catégories dites « actives » pour lesquelles un départ anticipé est possible : elles couvrent 765.000 agents, dont 59 % à l'hôpital (aides-soignants, personnel des services hospitaliers, personnel paramédical de catégorie B...) et 23 % dans l'appareil d'Etat, selon un chiffre avancé lors du précédent quinquennat.

Un choix tactique

Du côté du ministre de la Fonction publique, on souligne que ces annonces s'inscrivent dans la logique de la réforme qui ne sera pas systématique mais paramétrique. « Ce n'est pas l'objet de cette réforme-là », a expliqué Stanislas Guerini sur Sud Radio à la fin de la semaine dernière.

Donner ces assurances aux syndicats relève d'un choix tactique qui vise à prémunir l'exécutif, en tout

cas pour l'instant, d'une poussée de fièvre. C'est la même logique qui l'a conduit à annoncer d'entrée de jeu la « clause du grand-père » pour les régimes spéciaux appelés à disparaître. C'est aussi elle qui l'avait conduit à un calendrier de concertation renvoyant juste avant les fêtes les sujets qui fâchent.

Nombreuses revendications communes

L'annonce du maintien des règles de calcul de la pension et des catégories actives n'en est pas moins un élément positif pour les syndicats de fonctionnaires. « On a été étonné sur le fait que la réforme ne toucherait pas à la structure du système de retraites », salue Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa-Fonction publique. Mais cela ne clot pas le débat, au-delà même du recul de l'âge légal de départ à la retraite qui s'appliquera aux fonctionnaires comme aux autres salariés, et auquel ils sont opposés.

Stanislas GUERINI, Ministre de la Fonction Publique le promet :

Calcul sur les 6 derniers mois



MAINTIEN ANNONCÉ

Catégorie active (bonification 1/5°)



MAINTIEN ANNONCÉ

POUR UNITÉ SGP POLICE, RESTE 2 POINTS DE VIGILANCE

Age de départ à 57 ans



A MAINTENIR

Durée de cotisation



A MAINTENIR

UNITÉ SGP POLICE n'acceptera aucune dégradation de nos retraites

UNITÉ SGP POLICE
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com

